



CS-OL-mk 08/02/2018

## Procès-verbal de la réunion ouverte du Conseil d'administration du 06 février 2018

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 02/02/2018.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer.

Représentés : Michel Bodoy pouvoir à Olivier Labasse, Laurent Billet pouvoir à Claude Saulgeot

Excusée : Catherine Oliver

Adhérents présents : Mes. Balestier, Carteron, Lelarge, Tournafol, M. Miège

Adhérents excusés : Mme Mulliez, M. Herrgott

Le Conseil peut délibérer valablement (7 présents et 2 pouvoirs).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- Ordre du jour du CA envoyé le 02/02/2018
- Compte rendu d'intervention de O. Labasse lors du Conseil municipal du 15 janvier 2018
- Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Grand Annecy vu de Veyrier du lac : Contributions BVV (OL du 30-01-2018)

*Mot de Bienvenue du Président aux 5 adhérents présents et rappel que les réunions « ouvertes aux adhérents » seront effectives tous les mois pairs : février, avril, juin, octobre et décembre*

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 09/01/2018.

Le projet validé par des administrateurs pour être envoyé à tous nos adhérents avec l'ODJ de cette réunion (réf. CS/OL du 30/01/2018) est formellement approuvé (à l'unanimité) et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales ».

Rappelons que le compte-rendu de nos interventions aux conseils municipaux, après optimisation de la forme et de la mise en page, sera adressé à nos adhérents internautes, et sera disponible sur notre site internet rubrique « réunions avec la mairie ». Ce compte-rendu se limitera à nos seules questions et aux réponses de la mairie. Il ne s'agit pas d'un PV qui est du ressort de la Mairie ou d'une synthèse (Ph. Mignotte)

### 2) Questions des adhérents :

- La construction située au chemin du Chapitre (sous la propriété Moëne) est arrêtée : cela fait « désordre » et gène les voisins.

- La demande de la mise en sens unique de la route de la Brune du 10 juillet au 15 août est redemandée avec insistance par tous les présents.

-Qu'en est-il des cabanes du restaurant « auberge du lac » : Après envoi de photos à la mairie montrant l'incongruité visuelle et de standing de ces constructions sauvages sans DT ni autorisation, nous poursuivons nos actions avec la mairie ; elle n'a pas été en mesure de les faire enlever après que son propriétaire lui ait dit qu'elles étaient démontables et mobiles (roues à venir ?) ; force est de constater, après plus de trois mois que cela n'est pas le cas. Une mise en demeure serait en cours.

- Le local poubelles et déchets, de plusieurs m2, à claire voie du même restaurant est à la vue du voisinage et n'est pas digne de la classification de ce restaurant (photo adressée par un adhérent).

- Une adhérente s'inquiète des futures élections municipales et demande combien de listes s'étaient présentées en 2014.

- Où en est la construction de l'ex maison de Mme Weber route de la Brune ? Les travaux ont été arrêtés suite à la question à la Mairie de BVV qui a remarqué le défaut d'affichage de PC alors que le bâti initial était en quasi démolition (pignons) et que ne figurait sur les lieux qu'un panneau de DP annonçant une « rénovation complète ». Pas d'information actualisée. A suivre.

-Immeuble de Morat : il faudra vérifier la conformité des travaux réalisés en particulier tout ce qui a été réalisé en dehors du PC initial : mur, ouvertures, saillie qui devait être démontée ...

-SCI Canelle (demande initiale de PC Gobertier) : réunion sur place de la mairie, de l'architecte du département et des services de la Préfecture : tout serait ok (même si nous avons cru entendre qu'il y avait eu carence

Association Bien Vivre à Veyrier-du-lac (BVV), 11 clos des Barattes 74290 Veyrier-du-lac

Courriel : « [bienvivreaveyrier@gmail.com](mailto:bienvivreaveyrier@gmail.com) » ; Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> ; Site internet ; [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)

administrative malheureuse dans le processus de délivrance du PC dont la demande initiale date de plusieurs années. Les plastiques bleus de protection vont être enlevés par l'architecte et remplacés par des transparents moins visibles jusqu'à la fin des travaux prévue en juillet 2018.

### **3) Retour informations PLU, constructions, PC, DP, urbanisme**

*-Superette de Chavoires* : la demande de PC du supermarché de mai 2017 a été refusée suite à la discussion en fin de CM du 13/11/2017, portée par Veyrier-Patrimoine et BVV (suppression du doublement du CES dans le PLU voté le 16/11/217 au Grand Annecy a confirmé Madame le Maire). Le demandeur en a aussitôt reposé une le 20/12/2107, mais dans le bâti existant. BVV fait remarquer que la demande est à nouveau mentionnée pour 418 m2. La Mairie n'avait pas prêté attention à la surface inscrite. Suite à notre intervention en CM du 15/01/18, le dossier a été repris et l'affichage (418m2) modifié par rapport au volume existant : 292m2 de surface de plancher commerciale (changement de destination 16m2), 126m2 de logement (appartement actuel). Demeurent les risques d'accidents de circulation et une incohérence avec les attendus du PLU. À suivre.

*-Les murs de la Voie Verte*: Selon l'adjoint aux travaux de la mairie, la négociation aurait été faite, coté amont, par le CD 74 et le mur de béton de 2m-2,20m2, construit fin 2017 par la collectivité, ne serait pas en infraction avec le PLU puisqu'à l'intérieur de la propriété (coté amont) il n'y aurait que 1,50m de haut par rapport au terrain, ce qui serait dès lors conforme pour l'adjoint aux travaux ; cette affirmation n'est pas exacte comme chacun pouvait le constater avant que le portail (trop haut lui aussi ?) ne soit posé et fermé, ou sur photo (disponible) ; il devient difficile de s'en remettre à la parole publique. Il semblerait que le précédent propriétaire avait accepté de diminuer la hauteur de son bricolage en moellons mal peint.

Les nouveaux murs de la voie verte, comme ceux posées plus loin coté aval, seront « recouverts de bois pour cacher le béton », solution qui ne manquera pas de surprendre par son incohérence (plus haut, plus large, plus cher, moins durable ?), le béton étant par ailleurs un beau matériau, si ce n'est qu'elle est révélatrice de la gestion de ces travaux et d'une gêne à la suite du mail (23/12/2017) de BVV à la Maire, au Département et au Sila ; quant aux marches du mur occultant le lac (coté aval) elles ont été promptement recouvertes de terre hier. « On a tout faux » comme l'a dit un élu financeur.

### **4) Conférence du 27 mars à la Veyrière.**

Le thème pourrait tourner autour de « Mobilité, qualité de l'air, Léman Express, sauvegarde du bassin du lac... », apportant une suite à l'enquête BVV sur les transports collectifs, que la mairie avait soutenue avec la distribution des questionnaires dans le bulletin municipal, et aux questions des habitants sur ces sujets d'actualité (PDU, PLQA...).

Le CA approuve cette idée : la salle est retenue à partir de 17h. O. Labasse se rapprochera de Madame le Maire. J.C Secchi se charge de louer le matériel de projection ; le Président et le Vice-Président préparent le contenu (diaporama) avec les administrateurs intéressés et des partenaires des transports. (cf. « *Plaidoyer pour des transports collectifs sur la rive EST* » rédigé par le vice-président le 28/01/18, « *Plan de déplacements urbains (PDU) du Grand- Annecy vu de Veyrier : contributions de BVV* », rédigé par le Président le 30/01/18, lequel donnera prochainement une conférence sur ces thèmes au Rotary d'Annecy -Val de Fier à la demande de Michel Meyer)

### **5) AGO**

Elle est reportée au 5 juin avec un invité Michel Maya, ENSAM, dont l'exposé portera sur son expérience d'élu à propos de l'efficacité énergétique dans sa communauté de communes et fera suite à la partie statutaire ; Tramayes est probablement la première commune dont 100% des bâtiments sont alimentés à 100% en énergie renouvelable (chauffage et électricité). La réunion se terminera autour du verre de l'amitié. O. Labasse reprendra contact avec le Président du Syane avec lequel il s'est entretenu début janvier.

### **6) Appel de cotisations**

Faire une note d'information à tous nos adhérents et sympathisants les invitant à notre Assemblée Générale du 5 juin prochain et à régler leur cotisation 2018 qui reste inchangée : soit 15€ membre actif, 30€ cotisation de soutien ou couple, au-delà de 30€ membre bienfaiteur.

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration :**  
**Mardi 06 mars à 18h. petite salle de réunion de la Veyrière**